1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit: **CA80HA Reagent RK**

Code du produit: *CY80HA_aktiv*

Emploi de la substance / de la préparation *Produits chimiques pour laboratoires*

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur:
Endress+Hauser
Conducta GmbH+Co. KG
Dieselstraße 24
D-70839 Gerlingen

Service chargé des renseignements:
Phone: +49 (0)7156 209-117
Fax.: +49 (0)7156 209-222
E-Mail: MSDS.pcc@endress.com

Numéro d'appel d'urgence: *+1 604 682 5050*

* 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

GHS05 Corrosion

Corrosion cutanée - catégorie 1B	*H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
Lésions oculaires graves - catégorie 1	*H318 Provoque de graves lésions des yeux.*

GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4	*H302 Nocif en cas d'ingestion.*

Éléments d'étiquetage
Éléments d'étiquetage SGH
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
Pictogrammes de danger *GHS05, GHS07*
Mention d'avertissement *Danger*

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
2-amino-2-méthylpropane-1,3-diol
Mentions de danger
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

* 3 Composition/information sur les ingrédients

Caractérisation chimique: Mélanges
Description: *Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.*

Composants dangereux:		
CAS: 115-69-5	*2-amino-2-méthylpropane-1,3-diol* *Matières corrosives pour les métaux - catégorie 1, H290; Corrosion cutanée - catégorie 1B, H314; Irritation oculaire - catégorie 2A, H319; Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H335*	*7-13% **

** Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.*
Indications complémentaires: *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

* 4 Premiers soins

Description des premiers secours

Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation: *En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*

Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:
Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin:
Principaux symptômes et effets, aigus et différés *Non disponibles.*

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Non disponibles.

* 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: *Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: *pas d'autres informations*
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Conseils aux pompiers *Non disponibles.*
Equipement spécial de sécurité: *Porter un appareil de protection respiratoire.*

* 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Porter un vêtement personnel de protection.
Précautions pour la protection de l'environnement:
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

(suite de la page 2)

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* 7 Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Préventions des incendies et des explosions: *Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.*

Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Aucune exigence particulière.*
Indications concernant le stockage commun: *Pas nécessaire.*
Autres indications sur les conditions de stockage: *Tenir les emballages hermétiquement fermés.*
Classe de stockage: *8 B*
Utilisation(s) finale(s) particulière(s) *Non disponibles.*

* 8 Contrôle de l’exposition/ protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: *Vêtements de travail protecteurs*

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:	
Forme:	*Liquide*
Couleur:	*Violet*
Odeur:	*Inodore*
Seuil olfactif:	*Non déterminé.*
valeur du pH à 20 °C:	*8.55*
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	*Non déterminé.*
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	*100 °C*
Point d'éclair	*Non applicable.*
Inflammabilité (solide, gaz):	*Non applicable.*
Température d'auto-inflammabilité:	*Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*
Propriétés explosives:	*Le produit n'est pas explosif.* *Non déterminé.*
Limites d'explosion:	
Inférieure:	*Non déterminé.*
Supérieure:	*Non déterminé.*
Pression de vapeur à 20 °C:	*23 hPa*
Densité:	*Non déterminée.*
Densité relative.	*Non déterminé.*
Densité de vapeur:	*Non déterminé.*
Vitesse d'évaporation.	*Non déterminé.*
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	*Entièrement miscible*
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	*Non déterminé.*
Viscosité:	
Dynamique:	*Non déterminé.*
Cinématique:	*Non déterminé.*

(suite page 5)

(suite de la page 4)

Teneur en solvants:
Eau: *87.1 %*

Autres informations *Non disponibles.*

10 Stabilité et réactivité

Réactivité *Non disponibles.*
Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter: *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
Possibilité de réactions dangereuses *Aucune réaction dangereuse connue.*
Conditions à éviter *Non disponibles.*
Matières incompatibles: *Non disponibles.*
Produits de décomposition dangereux: *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

*11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 115-69-5 2-amino-2-méthylpropane-1,3-diol		
Oral	*LD50*	*140 mg/kg (Mouse)*

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée *Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.*
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Effet fortement corrosif.
Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée *Aucun effet de sensibilisation connu.*
Indications toxicologiques complémentaires:
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Corrosif
Irritant
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

*12 Données écologiques

Toxicité
Toxicité aquatique: *Non disponibles.*
Persistance et dégradabilité *Non disponibles.*
Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Potentiel de bioaccumulation *Non disponibles.*
Mobilité dans le sol *Non disponibles.*
Autres indications écologiques:
Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: *Non applicable.*
vPvB: *Non applicable.*
Autres effets néfastes *Non disponibles.*

(suite page 6)

(suite de la page 5)

13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:
Recommandation: *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*
Produit de nettoyage recommandé: *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

*14 Informations relatives au transport

Numéro ONU	
DOT/TMD, IMDG, IATA	*UN1760*
Désignation officielle de transport de l'ONU	
DOT/TMD	*néant*
	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-amino-2-méthylpropane-1,3-diol)
IMDG	*CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (2-amino-2-methylpropane-1,3-diol)*
IATA	*Corrosive liquid, n.o.s. (containing 2-amino-2-methylpropane-1,3-diol)*

Classe(s) de danger pour le transport

DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):

Classe	*8 Matières corrosives.*
Label	*8*

IMDG, IATA

Class	*8 Matières corrosives.*
Label	*8*
Groupe d'emballage	
DOT/TMD, IMDG, IATA	*III*
Dangers pour l'environnement:	*Non applicable.*
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	*Attention: Matières corrosives.*
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	*80*
No EMS:	*F-A,S-B*
Segregation groups	*Alkalis*
Stowage Category	*A*
Stowage Code	*SW2 Clear of living quarters.*
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	*Non applicable.*

Indications complémentaires de transport:

DOT/TMD

Quantity limitations	*On passenger aircraft/rail: 5 L*
	On cargo aircraft only: 60 L

(suite page 7)

(suite de la page 6)

IMDG

Limited quantities (LQ)	*5L*
Excepted quantities (EQ)	*Code: E1* *Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml* *Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml*
"Règlement type" de l'ONU:	*UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-AMINO-2-MÉTHYLPROPANE-1,3-DIOL), 8, III*

*15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)		
CAS: 7732-18-5	*eaux*	*ACTIVE*
CAS: 115-69-5	*2-amino-2-méthylpropane-1,3-diol*	*ACTIVE*
CAS: 7447-40-7	*chlorure de potassium*	*ACTIVE*
CAS: 14402-88-1	*acide éthylènediaminetétraacétique sel de magnésium disodique*	*ACTIVE*
CAS: 2411-89-4	*Phthaleinpurpur*	*ACTIVE*
CAS: 6440-58-0	*Diméthylol, diméthylhydantoïne*	*ACTIVE*

Éléments d'étiquetage SGH
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
Pictogrammes de danger *GHS05, GHS07*
Mention d'avertissement *Danger*

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
2-amino-2-méthylpropane-1,3-diol
Mentions de danger
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux: *Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.*
Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: *PCC-TWRC*
Contact: *MSDS.pcc@endress.com*
Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité *07/19/2021 / 1*
Acronymes et abréviations:
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 8)

(suite de la page 7)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**